



**Monsieur Sébastien LECORNU**

***Premier ministre***

57 rue de Varenne

75 007 Paris

**VICTORIN LUREL**

*Paris, le 19 juin 2026*

**SENATEUR  
DE LA  
GUADELOUPE**

Monsieur le Premier ministre,

*Membre de la  
Commission des  
Finances*

C'est empreint d'une grande gravité que je me permets, par la présente, de relayer le véritable cri d'alerte lancé par les représentants du monde économique de Guadeloupe sur les risques d'effondrement de la filière du bâtiment et des travaux publics -BTP- de l'archipel et de vous soumettre quelques pistes de sortie de crise.

*Vice-président de la  
délégation aux outre-mer*

Depuis de longs mois, chaque publication d'indicateurs confirme l'enfoncement dans une crise profonde de tout ce secteur d'activités essentielles à l'économie et à l'emploi dans notre archipel. Selon la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics - FRBTP – et l'Institut d'émission des Départements d'Outre-mer - IEDOM, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur a reculé de 9,8 % en 2025, leur encours de crédit s'est contracté de 4,7 %, le nombre d'appels d'offres publiés est passé de 501 à 331 en un an, la consommation de ciment a diminué de 6,2 % sur un an (- 40% entre 2008 et 2025), les permis de construire se sont effondrés de plus de 21%, le nombre de logements mis en chantier a diminué de 4,1 % et près de 90 % des marchés publics lancés ne trouveraient aujourd'hui aucun attributaire.

*Conseiller régional*

*Ancien ministre*

Ralentissement de la délivrance des permis de construire liée aux difficultés rencontrées en matière d'eau, fermeture de la carrière de Deshaies pourtant vitale à l'approvisionnement du marché local, déstabilisations durables des relations commerciales internationales, absence d'adaptation du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières -MACF, commande publique atone et délais de paiements exponentiels : ce cocktail explosif fait légitimement craindre une véritable déflagration économique et donc sociale dans l'archipel.

Plus grave encore, cette situation alarmante voire dramatique ne se cantonne pas à la seule Guadeloupe puisque, selon les derniers chiffres qui m'ont été communiqués sur le secteur de la construction de l'ensemble des Outre-mer, le nombre de procédures collectives enregistrées augmente de 9,1 % sur un an alors que le nombre de défaillances dans le secteur diminue au niveau national. Cette hausse fait suite à plusieurs années d'augmentation des défaillances : + 9,6 % en 2023 et + 25,3 % en 2024.

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Derrière ces chiffres éloquentes, sur le terrain, ce sont les vies de milliers de chefs d'entreprises et de familles de salariés qui sont gravement mises en danger. Le secteur du BTP joue sa survie à court terme et son avenir à moyen terme.

Cette situation appelle à des réponses à la fois conjoncturelles et structurelles rapides de la part des pouvoirs publics : il est de la responsabilité de la puissance publique d'engager dans les meilleurs délais un cycle de réunions pour arrêter des mesures immédiates, opérationnelles, un plan de sauvetage, de résilience et de redressement structurel du BTP en Guadeloupe.

En matière de commande publique, il me paraît urgent de renforcer la programmation et la visibilité afin de sécuriser l'activité du secteur par une meilleure la planification des investissements et une meilleure structuration de l'offre de formation et de main-d'œuvre. Le Gouvernement devrait ainsi veiller à une accélération des projets structurants de l'archipel tels que l'extension du port de Jarry (180 M€), la déviation de la Boucan à Sainte-Rose (110 M€), le plan eau (320 M€), les projets pénitentiaires de Baie-Mahault (43,7 M€) et Basse-Terre (44,5 M€), l'extension-réhabilitation du palais de Justice de Basse-Terre (60 M€) pour soutenir l'activité.

Selon la Fédération des entreprises d'outre-mer, il conviendrait en ce sens de mieux calibrer la commande publique et de réduire les appels d'offres infructueux en tenant compte des coûts réels de construction outre-mer, en favorisant l'allotissement, le juste prix et une meilleure adéquation entre besoins, budgets et capacités des entreprises. Il s'agirait, en outre, de sécuriser la trésorerie des entreprises par des outils contractuels adaptés en généralisant les avances de démarrage, en facilitant le paiement sur services faits via CHORUS et en encadrant les pratiques de pénalités, retenues de garantie et clauses administratives générales lorsqu'elles sont déséquilibrées.

En matière de délais de paiement, les montants des transactions concernées par les retards de paiement atteignent, selon l'IEDOM, 101 millions d'euros dans le secteur du BTP sur un total de 187 millions € pour l'ensemble des entreprises guadeloupéennes. Il apparaît, là encore, nécessaire de mener une action résolue pour raccourcir effectivement les délais de paiement publics en appliquant strictement les plafonds légaux (30 à 50 jours) via un renforcement des contrôles de la chambre régionale des comptes et des services déconcentrés de l'État.

Dans l'attente de l'effectivité de ces mesures, il me paraîtrait de sage politique que de limiter aux cas les plus problématiques les pressions et relances devenues à mon sens obsédantes et tyranniques des diverses caisses de congés payés, de retraite et des Urssaf et d'imposer à la Caisse générale de Sécurité sociale de Guadeloupe la prise en charge des cessions de créances détenues sur les collectivités pour s'acquitter des dettes et autres charges sociales à leur égard.

Au vu de l'ampleur de la crise et des besoins en trésorerie des entreprises, je crois en outre utile et urgent d'étudier la possibilité d'un abandon partiel ou total, pour une durée naturellement limitée, des charges sociales et fiscales selon la taille des entreprises et d'autoriser les entreprises à mobiliser leurs créances commerciales auprès de la BPI et autres établissements bancaires via des affacturages, des cessions Dailly ou des escomptes bancaires.

En outre, comme je vous l'écrivais déjà en 2020 lors de la crise Covid, je considère que la cotation de la Banque de France qui permet d'apprécier la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers à un horizon proche constitue encore un frein trop important pour les entreprises guadeloupéennes : afin de faciliter les accès au crédit et faciliter le dialogue prêteur-entreprise, je crois urgent d'assouplir les critères de cotation d'activité et de crédit édictés par la Banque de France.

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Concernant la montée en puissance du dispositif des certificats d'économies d'énergie - CEE- et l'application uniforme du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières -MACF- et leurs impacts massifs sur les prix des matériaux importés, je souhaite que soient défendues des mesures d'exemption dérogatoires. Sensibilisé de longue date par Eurodom et par le président des MPI de Guadeloupe sur ce sujet, je ne cesse d'alerter le Gouvernement depuis plus d'un an - et plus récemment encore auprès de votre cabinet le 9 avril dernier - sur l'impérieuse nécessité pour la France de plaider auprès de la Commission européenne en faveur d'une dérogation à l'application uniforme du MACF fondée sur l'article 349 du TFUE et assortie d'un effet rétroactif au 1er janvier 2026 pour préserver la compétitivité des filières locales et éviter, par exemple, une explosion de plus de 20 % du coût des engrais et de 30% de celui du ciment.

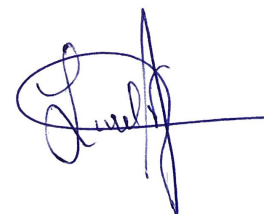
Enfin, alors que votre Gouvernement prépare activement l'architecture des prochains textes budgétaires, je tiens à vous partager mon inquiétude sur les projets qui pourraient être arbitrés et qui pourraient approfondir encore la crise économique que je viens de vous décrire.

Ainsi, après les menaces de rabotages massifs exercées en loi de finances l'an dernier sur les dispositifs d'aides à l'investissement productifs ou en loi de financement de la Sécurité sociale sur les allègements de cotisations patronales Lodéom, je vous implore de ne pas engager de « réformes » brutales et non concertées de ces dispositifs à l'automne.

Dans le même sens, je vous saurais gré de veiller, a minima, à la préservation des crédits de la mission Outre-mer notamment en matière de Ligne budgétaire unique en faveur du logement, de crédits dévolus aux collectivités locales et à l'aménagement du territoire ou encore du fonds exceptionnel d'investissement – des lignes budgétaires vitales pour les économies locales.

Plus largement, je me permets également de vous alerter une nouvelle fois sur le caractère déstabilisant et source d'inquiétudes légitimes du projet de passage à marche forcée de la Guadeloupe vers le régime de l'article 74 de la Constitution défendu par une force politique en local. Inadaptée à nos réalités et avec pour conséquence – selon la fiche de travail sur les travaux relatifs aux questions institutionnelles en Guadeloupe transmise par votre Gouvernement le 14 avril 2026 – la « *fin des régimes économiques et sociaux relevant de la solidarité nationale* » par la mise en place d'un statut d'autonomie désargentée, cette perspective accentue encore un peu plus la crise de confiance de l'ensemble du monde économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.



**Victorin LUREL**  
*Sénateur de la Guadeloupe*  
*Ancien ministre*

Copie à :

- *M. Roland Lescure, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique*
- *Mme Naïma Moutchou, Ministre des Outre-mer*
- *M. Serge Papin, Ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat*